

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quinzième session de la Conférence des Parties  
Doha (Qatar), 13 – 25 mars 2010

**Comité II**

Examen de décisions

PROJET D'AMENDEMENTS A LA RESOLUTION CONF. 11.1 (REV. COP14)

*Le présent document a été préparé par le Secrétariat sur la base des discussions tenues à la cinquième séance du Comité II sur le document CoP15 Doc. 19 annexe 1.*

Le Comité II a convenu d'inclure la décision 14.5, *Examen des comités scientifiques*, et les décisions 13.14 (Rev. CoP14) à 13.17, *Amélioration de la communication et de la représentation régionales*, dans la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP14), *Constitution des comités*.

Le Secrétariat a été prié de préparer une proposition à cet effet. Le Secrétariat a donc préparé la proposition suivante.

1. Dans le dispositif, sous *Concernant la constitution des comités*, sous DECIDE, insérer:
  - l) le Secrétariat veille à attirer immédiatement l'attention du Comité permanent sur toute vacance de poste au Comité pour les animaux et au Comité pour les plantes afin que le poste soit pourvu dans les plus brefs délais;
2. A la fin du dispositif, avant le paragraphe sous ABROGE, insérer:

*Concernant la communication et la représentation régionales*

Le Secrétariat:

  - a) publie sur le site web de la CITES les dates butoirs relatives au travail du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes;
  - b) étudie des options de financement pour garantir que les représentants régionaux et les spécialistes en nomenclature du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes venant de pays en développement ou à économie en transition, participent aux sessions de la Conférence des Parties et participent pleinement au travail des comités; et
  - c) recherche des fonds à l'appui de la tenue de réunions régionales à l'occasion de séminaires régionaux ou autres réunions connexes qu'il organise. Les représentants régionaux devraient préparer l'ordre du jour et présider la réunion.
3. Dans l'annexe 2, *Constitution du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes de la Conférence des Parties*, insérer juste avant "CHARGE le Secrétariat":

PRIE instamment Les Parties et les régions d'utiliser ou de mettre au point des mécanismes de financement viables à long terme à l'appui de leurs représentants.